

Compte rendu CSD du 20 Octobre 2017 à 17 h

Présents:

Alain DARNAC - Daniel LEBRUN - Corinne RIBARD LEBRUN – Claudie AZERONDE

Excusé: Francis PHILIPPE

Absent: Ludovic TAS

La CSD prend connaissance des mails arrivés sur la boîte de la commission. Des demandes de cartons sont arrivées sur celle-ci, elles seront traitées comme chaque année au mois de Février.

RAPPEL:

Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent impérativement inscrire leur place dans les cinq premiers au dos de leur carton conformément au règlement national fiche N°17 alinéa C.

"Même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, un compétiteur (cycloport et/ou cyclocross) remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission départementale disciplinaire de 1e instance."

Il appartient au coureur ayant atteint les 30 points de changer de catégorie sans attendre que cela lui soit signifié par la CSD.

Rappel :

Il est rappelé aux organisateurs qu'ils doivent envoyer les classements et le procès-verbal de clôture d'une épreuve sous 48 heures à l'UFOLEP, conformément au règlement national fiche N°18 alinéa 11.

"Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, compte-rendu, classements divers, accidents ou incidents, réclamations) Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation au délégué départemental ou au Responsable de la Commission Sportive Départementale."

A défaut des sanctions seront envisagées, à ce jour l'Ufolep n'a toujours pas reçu les classements de Rouvillers.

Pour information:

Suite à un retard dans la mise à jour des classements, les montées seront transmises ultérieurement. Les coureurs n'ayant pas changé de catégorie alors qu'ils ont atteint les 30 points seront sanctionnés.

Organisation:

Le Club de ROCHY CONDE présente sa candidature pour l'organisation du Départemental 2018, la CSD rappelle qu'un dossier doit être présenté et transmis à l'UFOLEP pour étude.

Rétrogradation:

- **DUFRESNE Pascal, rétrogradation accordée.**

La CSD rappelle la décision prise lors de sa réunion du 11 Mai 2017 :

Les coureurs en Gsa âgés de 60 à 65 ans montés en 3eme catégorie durant la saison en cours seront rétrogradés dans leur ancienne catégorie de manière automatique l'année suivante. Par contre dès la 1ere victoire, le coureur sera à nouveau classé en 3eme catégorie.

CHAUMETTE Jérémy, rétrogradation refusée, trop peu couru en 2017 pour juger.

"Rappel du règlement national "Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la Commission Départementale de l'activité concernée une descente dans la catégorie inférieure. Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après :

a) Trois mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclospor.

b) Deux mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclocross. "

Fiche 18 alinéa E, à revoir au début de la saison 2018.

BLONDEL Nicolas, rétrogradation refusée pour les mêmes motifs que CHAUMETTE Jérémy.

NEVEU Jean Claude, la CSD n'a pas obtenu de réponse de la CSD Somme, il reste en 1^{ere} catégorie.

A l'issue de la réunion de la CSD, une rencontre en présence du Président de l'UFOLEP s'est tenue avec les membres de CSD Cyclocross avec comme objectif de fusionner celle-ci et, par la même, de renforcer la CSD cyclospor et n'en faire plus qu'une, étaient également conviés à cette réunion 2 nouveaux candidats.

Cette proposition sera soumise à l'approbation du Comité Directeur du 8 Novembre prochain.

La Commission Sportive Départementale

